

Votre certification Fairtrade: détails supplémentaires sur les outils mis à jour de FLOCERT pour vérifier la conformité des commerçants

Chères clientes, chers clients,

Dans la newsletter adressée aux clients le 23 mars 2023, nous vous annonçons que nous allons utiliser une gamme d'outils actualisés pour vérifier la conformité des commerçants. Ces outils comportent une combinaison de méthodes et d'outils d'assurance à la pointe de la technologie. Cela ne nécessite aucune action immédiate de votre part mais cela entraînera des changements dans la façon dont nous vous auditons en tant que commerçant certifié. Par cet e-mail, nous aimerions vous fournir plus de détails sur les principales caractéristiques de notre ensemble d'outils mis à jour.

A partir de juillet, vous recevrez une combinaison d'audits sur site, numériques et à distance, adaptés au profil de votre entreprise et appuyés par les données de nos systèmes techniques. Cette variété d'outils nous permet d'allonger le cycle de certification de trois à cinq ans.

Le but de cette innovation est d'améliorer et de moderniser notre travail d'assurance sans en augmenter les coûts pour vous. Ces outils mis à jour nous permettent d'exploiter au mieux nos compétences, nos processus, notre connaissance des données et notre technologie, pour répondre aux besoins actuels et futurs du système Fairtrade. En tant que client, vous bénéficierez d'audits plus fluides et d'auditeurs bien informés. La confiance dans la marque Fairtrade en sera également renforcée puisque nous serons en mesure de détecter de manière plus efficace et plus rapide les non-conformités d'une entreprise avec les standards Fairtrade.

Voici les principales nouveautés de notre gamme d'outils mis à jour :

Prolongation du cycle de certification : la combinaison d'outils d'assurance nous permet de prolonger le cycle de certification des commerçants à cinq ans. Nous conduirons donc des audits de renouvellement tous les cinq ans. Au cours de ce cycle, il y aura une combinaison d'audits ciblés sur site, d'audits à distance et d'audits numériques. Votre certificat actuel sera donc prolongé de deux ans pour correspondre au cycle prolongé. Votre certificat mis à jour sera disponible, dans le courant de cette année, sur la plateforme Intact.

Inclusion d'audits numériques : nous avons introduit ce nouveau type d'audit (qui ne nécessite aucune action directe du client) comme outil complémentaire en 2021. Désormais, chaque client recevra un audit numérique une fois par cycle de certification. Cet audit nous permet d'identifier les problèmes de conformité potentiels en vérifiant les données qu'une entreprise a déclaré sur la plateforme de déclaration Fairtrace. L'audit couvre toutes les transactions et se concentre sur des critères critiques, comme ceux de s'assurer que la chaîne d'approvisionnement est certifiée et que le Prix Minimum Fairtrade et la Prime Fairtrade corrects sont payés.

Poursuite des audits à distance : ces audits sont une nécessité depuis le début de la pandémie de COVID-19 et se sont avérés être un outil d'assurance très crédible pour les audits lors desquels une vérification physique n'est pas nécessaire. Dans ces cas, les audits à distance remplaceront les audits sur site dans le nouveau cycle de certification.

Tableaux de bord pour les auditeurs : nos auditeurs peuvent désormais utiliser des tableaux de bord basés sur des solutions de veille stratégique pour se préparer aux audits, par exemple en identifiant à l'avance d'éventuels écarts ou des sujets qui méritent d'être examinés et discutés pendant l'audit.

Alertes Fairtrace : cet outil analyse notre plateforme de reporting Fairtrace pour détecter les problèmes critiques en matière de conformité et de reporting et envoie des notifications automatisées aux analystes de certification pour qu'ils puissent agir immédiatement. Ces alertes nous permettent de suivre la conformité sur la base d'informations quasiment en temps réel et ainsi, d'éliminer rapidement et directement les écarts plutôt que d'attendre que l'audit ne les identifie.



Formation en ligne pour les nouveaux clients : pour nous assurer que tous les nouveaux clients entrent dans le système avec un niveau minimum de connaissances sur des sujets spécifiques, nous avons lancé une initiative d'initiation à l'apprentissage en ligne. Cette formation aide les nouveaux clients dans leur processus de certification en leur évitant les erreurs les plus courantes.

Ces outils seront mis en application à partir du 1^{er} juillet 2023. Si vous avez un audit à venir, nous vous contacterons, comme d'habitude, pour vous informer à l'avance de la façon dont il sera effectué.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter notre service clientèle à flocert@flocert.net .

Cordialement,

Sugumar Raman
Director of Operations
FLOCERT GmbH